



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSSES ERREPUBLICA**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA**  
**Séance 9 mars 2022 à 19h00 /**  
**2022ko martxoaren 9ko biltzarra, arratseko 19ak**

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
3 mars 2022 / 2022ko martxoaren 3a	27	17

**Etaient présents / hor izenak :**

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Francis DOMANGÉ, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

**Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :**

Philippe GIRALDI (k) à Jean Louis FOURNIER (i)  
Murielle ARREGUI (k) à Jean Louis FOURNIER (i)  
Thomas OYARZUN (ek) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)  
Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)  
Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)  
Laetitia LAC (ek) à Marie Pierre CLAVENAD (i)  
Murielle LEIZAGOYEN GALARDI (k) à Anita LACARRA (ri)  
Didier ISASA (k) à Bénédicte LUBERRIAGA (ri)

**Absents/ Hor ez izenak :** Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD,

**Secrétaire de séance / idazkaria :** Ann SIMON

**2022-17 Convention PAMELA avec la société SUEZ EAU France / SUEZ EAU France empresarekin PAMELA hitzarmena**

Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en place de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune souhaite s'équiper, en complément des moyens existants, d'une solution performante pour alerter et informer rapidement sa population.

Pour ce faire, la société SUEZ EAU France SAS dispose d'un système PAMELA (Production Automatisée de Messages Liés aux Alertes) permettant de diffuser automatiquement par téléphone, mail ou SMS, une information personnalisée et ciblée soit sur un secteur géographique précis, soit auprès d'une partie de la population. Cette solution permet de contacter jusqu'à 10 000 foyers en moins d'une heure.

Ainsi, grâce au système PAMELA, la commune peut alerter et informer ses concitoyens à trois stades de « la crise » :

- Au début de l'évènement par un message d'alerte annonçant les mesures de précaution à prendre ;
- Pendant la crise en mettant à disposition un numéro dédié pour apporter une information de l'évolution de la situation ;
- Une fois l'évènement clôturé par un message de retour à la normale.

Le dispositif n'est actionné que dans des cas d'évènements de sécurité civile : catastrophe majeure, accident « courant » (transport, incendie...), dysfonctionnement des réseaux (transport, énergie...), phénomènes climatiques, problèmes sanitaires correspondant aux risques majeurs (technologiques ou naturels) identifiés par la commune dans le PCS.

Les modalités de déploiement du dispositif d'alerte et d'information sont les suivantes :

- Déclenchement par le Maire, ou son représentant désigné de la cellule de crise, qui contacte les représentants de la société SUEZ EAU France SAS ;
- Conception du message d'alerte/sortie de crise par la commune et choix des moyens de communication ;
- Identification de la population à informer par la commune ;
- Enrichissement des données téléphoniques de la liste des habitants à charge de la commune ;
- Enregistrement et diffusion du message par la société SUEZ EAU France SAS dans la limite de 3 rappels maximum ;
- Mise à disposition d'un numéro de téléphone dédié par la société SUEZ EAU France SAS.

Rémunération fixe : 1 000 € HT /an pour l'accès au service incluant le paramétrage des données.

Rémunération variable : en cas de crise, forfait de diffusion du message incluant la mise à jour de la liste des interlocuteurs à contacter et rapport d'exécution : 75 €

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante qui prend effet à la signature par les parties et dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2026.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé ci-dessus et délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'alerte et d'information PAMELA avec la société SUEZ EAU France.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER

